

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 056-215601188-20230912-D2023_019A-DE

Le douze septembre deux mil vingt-trois à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mercredi 6 septembre 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Anne LE LAUSQUE, François NICOLLE.

Absents excusés : Anne GERMAIN, Hélène NIO, Erwan MARTEIL

Absents : Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2023-019- AIDE EXCEPTIONNELLE : PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN ABONNEMENT ANNUEL IZILO

Exposé :

Monsieur P, hébergé à Locmiquélic, a sollicité une aide auprès du CCAS de la Commune pour une prise en charge financière d'un abonnement annuel de transport.

Monsieur est sans emploi. En raison de sa suspension de permis, il ne peut plus se déplacer pour ses recherches d'emploi.

Monsieur perçoit des allocations chômage à hauteur de 735€. Un dossier de surendettement est en cours afin d'effacer sa dette de 10 221,62 euros (loyers + crédit voiture).

Le centre médico-social de Port Louis a également engagé une procédure de mise sous curatelle ou tutelle.

Le coût de l'abonnement annuel est de 35,70€ puisqu'il peut bénéficier du tarif solidaire (QF= 367,50€)

Proposition :

Dans le cadre des aides exceptionnelles, il est demandé au Conseil d'administration, la prise en charge financière de l'abonnement annuel.

Décision :

Le Conseil d'Administration,

- 1°) approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité des 7 votants.
- 2°) précise que cette aide sera versée directement à la CTRL sur présentation de la facture correspondante.
- 3°) dit que la dépense sera imputée à l'article budgétaire 65134 du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 12 septembre 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire



mis en ligne le 15 septembre 2023